

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la
Municipalité d'Hébertville tenue le 18 novembre à 19h00, à la salle
du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville**

PRÉSENTS :

M. Marc Richard, maire
Mme Caroline Gagnon, conseillère district #1
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3
M. Dave Simard, conseiller district #5
M. Régis Lemay, conseiller district #6

ÉGALEMENT PRÉSENT :

Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier

ABSENTS

Mme Myriam Gaudreault, conseillère district #2
M. Tony Côté, conseiller district #4

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19h00, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8189-2024

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum

2. Administration

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2.2 Constatation de l'avis de convocation

3. Résolutions

3.1 Mandat d'évaluation professionnelle pour le Mont Lac-Vert et le camping Lac-Vert

3.2 Adoption d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

3.3 Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Renouvellement de l'adhésion 2025

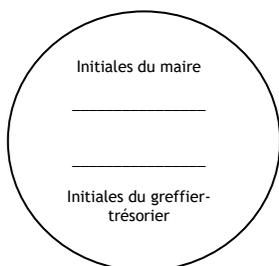
3.4 Office d'habitation du secteur Sud Lac-Saint-Jean-Est - Révision budgétaire

3.5 Motion de félicitations - Solem

3.6 Motion de félicitations - Comité organisateur du gala de la Corporation de développement d'Hébertville

3.7 Motion de remerciements - Soirée de la reconnaissance

4. Correspondance



4.1 MRC de Lac-Saint-Jean-Est - Conformité du projet Aménagement d'îlots verts

5. Dons - Subventions - Invitations

5.1 Demande d'aide financière - Société de Saint-Vincent-de-Paul d'Hébertville

5.2 Demande d'aide financière - Association pulmonaire du Québec

5.3 Demande d'aide financière - Centre de ressources pour hommes du Saguenay Lac-Saint-Jean

6. Période de questions

7. Levée de l'assemblée

2.2 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Constatation de l'avis de convocation.

3. RÉOLUTIONS

3.1 MANDAT D'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE POUR LE MONT LAC-VERT ET LE CAMPING LAC-VERT

Le point est retiré.

3.2 ADOPTION D'UNE DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE

8190-2024

Considérant la sanction, le 1^{er} juin 2022, de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte »);

Considérant que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités;

Considérant que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

Considérant que le Règlement sur la langue de l'Administration (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

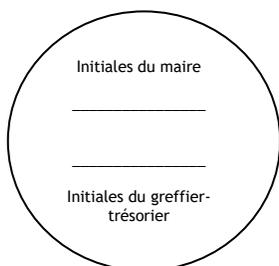
Considérant que, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

Considérant l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la municipalité d'Hébertville;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter la « Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la municipalité d'Hébertville » annexée (ci-après la « Directive »).

Que la Directive de la municipalité d'Hébertville remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1^{er} juin 2023.



Que cette Directive sera :

- transmise au ministre de la Langue française;
- publiée sur le site Internet de la Municipalité;
- diffusée au personnel municipal;
- révisée au moins tous les cinq ans.

3.3 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2025

8191-2024

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) représente les municipalités du Québec auprès des paliers des gouvernements provincial et fédéral en matière de transports : ferroviaire, routier, maritime, d'infrastructures : d'eaux usées, d'eau potable, de voirie et autres dossiers qui interpellent les municipalités;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités est un forum provincial des municipalités pour échanger entre les élus au sujet entre autres : des régimes de retraite, de la forêt, de la sécurité civile, et autres;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2025 de la municipalité d'Hébertville à la Fédération québécoise des municipalités au montant de 3 086,99 \$ taxes incluses.

3.4 OFFICE D'HABITATION DU SECTEUR SUD LAC-SAINT-JEAN-EST - RÉVISION BUDGÉTAIRE

8192-2024

Considérant que la municipalité d'Hébertville fait partie de l'Office d'Habitation secteur Sud Lac-Saint-Jean-Est;

Considérant les obligations de la Municipalité en matière de logement social;

Considérant que par ses engagements, la Municipalité est responsable de 10 % du déficit de ses unités de l'Office d'habitation secteur Sud Lac-Saint-Jean-Est;

Considérant la révision budgétaire de l'Office d'Habitation secteur Sud Lac-Saint-Jean-Est datée du 4 novembre 2024;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le dépôt du budget révisé 2024 de l'Office d'habitation secteur Sud Lac-Saint-Jean-Est dont 116 330 \$ est attribuable aux unités d'Hébertville et d'assumer sa part de 10 % du déficit de l'organisme attribuable aux unités d'Hébertville soit un montant de 11 633 \$.

3.5 MOTION DE FÉLICITATIONS - SOLEM

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De présenter une motion de félicitations à l'entreprise Solem qui s'est méritée le prix Prospère Nouvel employeur lors du Gala Prospérité tenue à Québec récemment. Ce bel honneur rejaillit sur toute la communauté.

3.6 MOTION DE FÉLICITATIONS - COMITÉ ORGANISATEUR DU GALA DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT D'HÉBERTVILLE

8193-2024

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De présenter une motion de félicitations au Comité organisateur du gala de la Corporation de développement d'Hébertville tenue le 9 novembre dernier. Le Conseil municipal tient à féliciter toutes les entreprises participantes de même que celles qui se sont démarquées dans leurs catégories respectives.

3.6 MOTION DE REMERCIEMENTS - SOIRÉE DE LA RECONNAISSANCE



Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adresser une motion de remerciement à tous les bénévoles qui ont organisé et participé à la soirée reconnaissance qui s'est tenue le 15 novembre. La vitalité de notre communauté repose sur votre engagement et votre collaboration.

4. CORRESPONDANCE

4.1 MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST - CONFORMITÉ DU PROJET AMÉNAGEMENT D'ÎLOTS VERTS

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est confirme que le projet soumis par la Municipalité au Programme Oasis, visant l'aménagement d'îlots verts dans le périmètre urbain s'inscrit dans les orientations actuelles de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

5. DONS - SUBVENTIONS - INVITATIONS

5.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL D'HÉBERTVILLE

8195-2024

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder une aide financière de 100 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul d'Hébertville pour la Guignolée 2024.

5.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC

8196-2024

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De ne pas accorder d'aide financière à l'Association pulmonaire du Québec pour leur campagne provinciale de sensibilisation contre le radon.

5.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRE DE RESSOURCES POUR HOMMES DU SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN

8197-2024

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder un montant de 100 \$ au Centre de ressources pour hommes du Saguenay Lac-Saint-Jean pour leur campagne de financement social 2024-2025.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question soulevée.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Régis Lemay, conseiller propose de lever l'assemblée, à 19h15.

MARC RICHARD
MAIRE

SYLVAIN LEMAY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER